

4. Location logement tènement Dubourg – 30 route d'Allan

Monsieur le Maire explique qu'en accord avec la société MESTIZA, le logement au-dessus du commerce comprenant 2 chambres avec salle de bain et WC communs, d'une surface totale de 42.80 m² est en cours de rénovation. Les travaux concernent l'électricité, les menuiseries, la plomberie et la pose de placo pour un montant de 11 000 € TTC.

Les gérantes de la société MESTIZA prennent à leur charge la réfection du sol et des peintures.

Il est prévu qu'une personne arrive en emploi saisonnier le 15 mars prochain afin d'ouvrir le commerce avec une plus grande amplitude horaire. Cette personne viendra également en renfort pour le restaurant Chez Paulette.

Monsieur le Maire propose de louer les chambres à 300,00 € mensuel hors charges, révisable chaque année à la date anniversaire du bail avec une caution d'un mois de loyer.

VOTE : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

5. Demande de subvention à l'Etat (DETR 2026) et au Département - Agrandissement des locaux scolaires sur les bureaux de l'ancienne mairie

Monsieur le Maire explique que monsieur Denis HUGUES, technicien et maître d'œuvre en bâtiment a proposé un avant-projet pour la transformation des locaux de la mairie actuelle qui vont être affectés à l'agrandissant des locaux scolaires.

La salle du conseil municipal va devenir le bureau des institutrices, les bureaux administratifs seront transformés en classe et la bibliothèque servira d'entrée pour la classe. Les locaux seront de la même configuration que la classe d'à côté. La place devant sera clôturée et le sol refait pour accueillir les élèves lors des récréations en laissant toutefois l'accès aux logements communaux. L'arrêt de bus va être modifié. Suite à ce réaménagement, la salle du bas utilisée en classe deviendra la salle du périscolaire et de motricité.

Le coût des travaux est estimé à 114 445 € HT. Le financement sera réparti :

Etat	30 %	soit 34 333 € HT	Département	50 %	soit 57 222 € HT
Commune	20 %	soit 22 890 € HT			

VOTE : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

6. Vente de l'immeuble « bar » - Modification du prix de vente

Monsieur le Maire rappelle qu'une nouvelle personne l'a contacté pour racheter l'immeuble comprenant le bar et le logement.

Cette personne projette de confier le bar en gérance à sa fille, de redynamiser le commerce en ajoutant des services.

Il sollicite le conseil municipal pour baisser le prix de vente à 70 000 € au lieu de 90 000 € compte tenu de la nécessité d'indemniser la propriétaire actuelle.

Après concertation, le conseil municipal décide de faire un geste et de mettre le prix de vente à 80 000 € net vendeur.

VOTE : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

7. Approbation du procès-verbal de transfert des biens au Syndicat de l'Union Drômoise pour l'Eau et l'Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que depuis le 1^{er} janvier 2026, la commune a transféré la compétence eau et assainissement au syndicat de l'Union Drômoise pour l'Eau et l'Assainissement.

De ce fait, il convient de transférer par procès-verbal les biens tels que le lagunage, le château d'eau... ainsi que les amortissements des biens et des subventions.

VOTE : 9 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

POINTS DIVERS :

Elections municipales :

Préparer le planning de la tenue du bureau en fonction des disponibilités de chacun.

Fabrice PRAVE et Nathalie BERNARD proposent le créneau 16h-18h, Christian BERNARD, Monique ALLEGRE et Jean-Luc FAUCON le créneau de 8h-10h, Laure BOUDON, Lauriane MOINE et Gérard CHEVRIER le créneau de 10h-12h. Les autres créneaux seront proposés aux autres candidats.

Repas des aînés :

Le repas des aînés prévu mi-mars sera décalé pour cause d'élections municipales.

Tour de table :

Christian BERNARD précise qu'il cuisinera du sanglier pour le repas des élus du 7 mars prochain.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h03.

Christian BERNARD,
Secrétaire de séance



QUESTIONS DU PUBLIC :

Le public demande des précisions sur le fait que l'entreprise MESTIZA va embaucher des saisonniers pour tenir l'épicerie et aider au restaurant.

Le Maire explique que ces personnes devraient travailler d'avril à octobre. Les gérantes aviseront à l'issue de cette période s'il est possible d'ouvrir plus.

Le président de l'association Du Bourg a changé. Monsieur CAILLON Thierry a été élu lors de la dernière Assemblée générale.

Le Maire remercie le public pour sa fidélité à chaque conseil municipal pendant tout le mandat 2020/2026.